

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

---

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CF172

présenté par

M. Dufrègne, Mme Bello, M. Brotherson, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne,  
M. Dharréville, Mme Faucillon, M. Jumel, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,  
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

-----

### ARTICLE 19

Rétablir cet article dans la rédaction suivante :

« I. – I. – Au septième alinéa de l'article 265 *septies* du code des douanes, le montant :  
« 43,19 euros » est remplacé par le montant : « 45,19 euros ».

« II. – Le I s'applique aux carburants acquis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de repli visant à rétablir l'article initial supprimé au Sénat.